

VOTRE CPAM VOUS INFORME

Vous partez à l'étranger ?

N'oubliez pas votre Carte Européenne d'Assurance Maladie !

Vous voyagez en Europe pour des vacances ou un déplacement professionnel ? Pensez à glisser dans vos bagages votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). Chaque membre de la famille doit avoir la sienne, y compris les enfants de moins de 16 ans. Elle est gratuite et valable 2 ans.

> Anticipez vos démarches

Au moins 15 jours avant votre départ, pensez à effectuer votre demande de Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) à votre CPAM !

Ce document vous permettra d'attester de vos droits à l'Assurance Maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place de vos soins médicaux, selon la législation en vigueur dans le pays de séjour.

> Pour commander votre CEAM

Deux possibilités s'offrent à vous

. **Chez vous** : depuis votre compte ameli, c'est facile et rapide ! Vous pouvez commander votre carte ou télécharger votre certificat provisoire depuis la rubrique «Mes démarches» de votre compte ameli.

. **Depuis nos bornes multiservices** : vous pouvez également effectuer cette démarche à l'aide des bornes à votre disposition en libre-service dans nos accueils.

> Votre départ est imminent ?

Vous partez dans les 15 jours ? Grâce à votre compte ameli, vous pouvez télécharger en ligne un certificat provisoire de remplacement au format PDF, valable 3 mois. C'est lui qui atteste de vos droits, en attendant de recevoir la carte.

Vous n'avez pas encore votre compte ? Créez-le dès maintenant, c'est rapide, simple et pratique ! rendez-vous sur www.ameli.fr, rubrique « Mon compte ».

L'Assurance Maladie, votre assureur solidaire en santé

Article adressé le : 07/04/2015